

*Honorables Messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des Communes,*

En vous dispensant de prolonger pour le moment vos travaux parlementaires, je désire vous offrir mes meilleurs remerciements de la diligence que vous avez montrée dans l'exécution de vos devoirs publics.

Au nombre des mesures que vous avez adoptées, se trouvent des lois très-importantes pour la prospérité de la Puissance.

Les intérêts du commerce seront promus par l'Acte relatif à l'inspection des principaux articles de production canadienne, ainsi que par le Statut réglant les poids et mesures.

Les différents Actes concernant notre marine marchande contribueront grandement au succès et au développement de cette branche importante de notre industrie nationale, et à la protection de la vie de nos marins.

Par l'Acte relatif à la décision des élections contestées des Membres de la Chambre des Communes, vous avez adopté le système qui fonctionne maintenant avec succès dans la Mère Patrie.

Je vous félicite sincèrement de l'admission de la Colonie de l'Île du Prince-Edouard comme Province de la Puissance.

*Messieurs de la Chambre des Communes,*

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous avez votés si volontiers. Ils assureront l'exécution énergique des grands travaux publics que requièrent si impérieusement les besoins et les développements si rapides de ce pays.

*Honorables Messieurs et Messieurs,*

J'ai cru qu'il était à propos, dans l'intérêt du bon gouvernement de ce pays, d'ordonner qu'une Commission fût émise, afin de s'enquérir de certaines choses se rapportant au Chemin de fer du Pacifique Canadien, et auxquelles l'attention publique a été appelée et que la preuve faite devant cette Commission fût reçue sous serment.

Les Commissaires auront instruction de procéder à cette enquête avec toute diligence, et de transmettre leur rapport aussi bien aux Orateurs du Sénat et de la Chambre des Communes qu'à moi-même. Immédiatement après la réception du rapport, je ferai convoquer le Parlement pour la dépêche des affaires, afin de vous donner une prompte occasion de considérer e rapport. En attendant, je prends congé de vous.

Alors, l'Honorable Orateur du Sénat a dit :

Honorables Messieurs du Sénat, Messieurs de la Chambre des Communes,

C'est la volonté et le plaisir de son Son Excellence le Gouverneur-Général de proroger ce Parlement à lundi, le vingt deuxième jour de septembre prochain, pour être ici tenu et ce Parlement est, en conséquence, prorogé à lundi, le vingt-deuxième jour de septembre prochain.